

Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier

Communes	Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier
Associations partenaires de Pic-Vert	Association des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC) Agir pour Cointrin Association Cointrin Ouest Association des Habitants de Vernier Village Association de Montfleury Association de Crotte au loup
Référence PDCn	PSD 05 Grand-Saconnex PSD 06 Tête GVA-Casaï – AIG PSD 07 Mail Sud aéroport
Projet	Densification (= déclassé) de la zone villa
But	PSD 05 Grand-Saconnex : +1'700 emplois et + 950 logements PSD 06 Tête GVA-Casaï – AIG : +4'300 emplois et + 2'600 logements PSD 07 Mail Sud aéroport : +1'400 emplois et + 3'400 logements TOTAL : + 7'400 emplois et 6'950 logements
Objectif	Valoriser et renforcer le secteur tertiaire Construire des quartiers denses s'inscrivant dans une vision urbaine Se coordonner les projets de l'aéroport de Genève Dynamiser la façade sud de l'aéroport en créant une bande d'activités orientée vers l'aéroport et l'autoroute

Commentaire des associations

Comme l'indique clairement le plan directeur 2030 (PDCn), l'objectif est de valoriser et renforcer le secteur tertiaire. La densification prévue se fera sur une zone habitée mais ne se fera pas pour de l'habitat.

Urbanisation**Le plan directeur 2030 ne résoudra pas la crise du logement, il l'amplifiera**

Vu la pénurie de logements actuelle par rapport aux emplois offerts dans la région, le PDCn se donne comme priorité de créer du logement. Pour cela, il préconise de densifier les zones construites dans un rayon de 500m des axes majeurs. En rive droite, il s'agit principalement des avenues de Meyrin et de Louis Casaï et, dans la plupart des cas, ce sont des zones villas qui seront déclassées en zones de développement. Dans la mesure où le long de ces axes majeurs, les nuisances sonores sont importantes, il sera difficile d'y accueillir des logements et ce sont des bâtiments d'activités qui seront construits. Ce faisant, le PDCn garantit un accroissement de la pénurie de logements par rapport aux emplois créés.

Seules les activités du tertiaire peuvent payer des loyers à minimum CHF 450.-/m²/an et leurs employés gagnent trop pour occuper les logements dits « sociaux » que la zone de développement est sensée accueillir. Les employés des organisations internationales gagnent également trop pour avoir droit à un logement subventionné. La croissance de population étant principalement due au solde migratoire, la question alors est de savoir pour qui ces logements seront construits ? Pour une immigration qui a besoin d'être aidée pour s'installer ? Pour une immigration qui dispose des moyens financiers pour acheter ou louer des objets immobiliers hors de portée financière des résidents genevois ?

Une mer de béton sur la rive droite

Le secteur visé par le PDCn jouxte celui des organisations internationales et ses quelques 20'000 emplois. Il offre aujourd'hui une importante diversité d'habitats : logements subventionnés, PPE, villas individuelles et contigües/jumelles. Cette diversité participe activement à l'attrait actuel de Genève pour la Genève-internationale. L'offre en logements individuels n'est toutefois pas suffisante pour les employés des organisations internationales et missions étrangères. Pour satisfaire cette demande particulière, il faut se tourner vers la France voisine et le canton de Vaud.

Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier

Cependant, pour une part non négligeable, ces employés internationaux parviennent encore à se loger à proximité de leur lieu de travail, dans les périmètres que le PDCn voue au déclassement !

La densification de la zone villa est aujourd'hui déjà une réalité. Elle permet d'accueillir toujours plus de ces Internationaux et Suisses travaillant pour les organisations internationales dans le secteur allant de l'avenue Louis-Casaï à la route de Ferney. Ces hôtes apprécient la qualité de vie à Genève et leur imposer des logements collectifs n'est pas de nature à renforcer cette attractivité. A ceci s'ajoute le fait que les logements collectifs proposés par le PDCn 2030 ne correspondent pour la plus grande partie d'entre eux, ni à leur culture, ni à leurs origines sociales. On voudrait saborder la Genève internationale que l'on ne s'y prendrait pas différemment !

Un fleuve de voitures sur la rive droite

Eriger des bâtiments d'activités supplémentaires le long de l'autoroute, côté Ville, renforcera les problèmes déjà importants de circulation et d'accès aux activités en place (aéroport, centres commerciaux et administratifs, Aréna, Palexpo). Il suffit d'observer les longues files de voiture aux abords de l'aéroport depuis que le secteur Blandonnet accueille d'importants bureaux et commerces. L'autoroute est difficilement accessible aux jonctions Meyrin et Vernier. L'agrandissement prévu des zones industrielles de Meyrin, Vernier et Satigny, renforcera cette problématique de mobilité et le PDCn 2030 ne prévoit rien d'autre que la construction d'un tram sur la route de Ferney, tram qui ne desservira ni les nouveaux immeubles, ni les zones industrielles. Les infrastructures de transports publics existantes, pas plus que les futures, ne sont dimensionnées pour un tel accroissement.

Dans la mesure où le PDCn 2030 ne prévoit aucune réserve de terrain pour des parkings d'échanges à même d'accueillir les pendulaires, la situation de la mobilité n'en sera que péjorée par rapport à une situation existante déjà difficile.

Des tuyaux bouchés

Le PDCn 2030 est un outil cantonal qui ne parle pas des conséquences en équipements pour les communes. Les canalisations et services de nombreux quartiers sont déjà à la limite de la saturation. La densification prévue impliquera la refonte complète des infrastructures qui sont à la charge des collectivités communales (réseaux d'eaux (potable et usées), réseau électrique, etc.). La taxe d'équipement prélevée est une aide à leur réalisation mais ne couvre absolument pas les charges de maintenance et d'adaptation que nous laissons aux générations futures.

Des infrastructures oubliées

Les écoles, services sociaux, centres sportifs et sécurités municipales sont assumés par les communes et rien n'est prévu dans le PDCn 2030. Où construire ces infrastructures et qui les payera ? Une fois que les promoteurs se seront rués sur les parcelles disponibles, les collectivités publiques n'auront qu'à déboursier des prix élevés pour acquérir les terrains nécessaires.

Les incongruités face aux plans directeurs communaux

Un plan directeur engage les autorités tant communales que cantonales par rapport aux problématiques du logement, de l'emploi, des équipements et infrastructures nécessaires. Les autorités cantonales l'oublieraient-elles ? Pour le plan directeur communal du Grand-Saconnex, adopté le 27 juillet 2006, le site officiel de l'Etat précise ce qui suit :

« Les zones constructibles du Grand-Saconnex ont presque atteint la saturation du point de vue du logement, mais recèlent encore un assez grand potentiel en ce qui concerne l'accueil d'entreprises. En effet durant ces 20 dernières années, la commune a connu un développement important dans la construction de logements. Aujourd'hui, le potentiel à bâtir consiste essentiellement dans la densification de la zone villa et l'achèvement d'opérations déjà en cours (le Pommier, chemins du Jonc et des Fins). Pour les dix-quinze prochaines années, ce potentiel représente environ 2'500 nouveaux habitants. Le potentiel pour les activités est notamment situé dans la zone industrielle de la Susette, sur les terrains identifiés dans le périmètre du Rectangle d'Or, ainsi que dans le « Jardin des Nations ».

Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier

Autres projets non compris dans le PDCn mais en cours sur le même territoire

Une étude plus détaillée du plan directeur cantonal 2030 montre que **ce sont toujours les mêmes zones qui se densifient à Genève**. Ainsi, dans la région « Arve-Lac », il n'y a que 3 projets de densification (PSD), alors qu'il y en a 9 dans le secteur « Rhône-Lac » et 6 dans le secteur « Arve-Rhône ». Il est temps que les communes dénoncent et refusent le déséquilibre constant du développement de Genève que le plan directeur 2030 ne fera qu'amplifier.

Les projets du PDCn ne sont pas les seuls, loin s'en faut. De multiples projets se déroulant sur plusieurs années, relevant de différentes procédures, s'additionnent et parfois même se superposent les uns aux autres et au PDCn (déclassements de zones, PLQ).

L'Etat se garde bien de vous transmettre une image reflétant l'ensemble des projets, image seule à même de vous permettre de décider en connaissance de cause de la pertinence des nouveaux projets qui s'inscrivent dans le cadre du PDCn 2030 et sur lesquels vous êtes amenés à vous prononcer.

Ci-après, nous avons tenté, dans la mesure de nos moyens et de nos connaissances, de lister l'ensemble des projets touchant votre territoire afin de vous aider à saisir l'ampleur des modifications territoriales.

ZIMEYSA élargie en continuité avec le village et la cité de Meyrin

9'000 emplois dont 7'000 issus de la relocalisation des entreprises du PAV (PSD 08). La zone industrielle de ZIMEYSA s'agrandira au point de toucher la route de Meyrin et les zones habitées. De l'autre côté de l'axe de la route de Meyrin, le projet des Vergers, adopté en 2011, transformera la zone agricole en nouveaux quartiers urbains mixtes (habitats mais aussi secteur d'activités diverses).

Cointrin

L'ensemble de Cointrin a fait l'objet de pas moins de 4 PL (projets de loi) ou PLQ distincts pour la seule commune de Meyrin. Certains de ces projets impliquent la commune de Vernier, sans qu'il n'y ait la moindre unité au niveau des projets. Ainsi, l'Etat propose aujourd'hui de passer en zone de développement, la zone villas résiduelle des Avanchets. Située à Vernier, elle est constituée d'immeubles locatifs datant des années 70, mais pour une part toujours en zone 5. Curieusement, l'Etat couple ce dézonage au projet de déclassement de la zone 5 de Cointrin-Ouest, composée de villas, située à Meyrin, et que les autorités ont laissé se densifier jusqu'à très récemment. Il va de soi que ces deux projets n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Pourtant, ils n'en font qu'un. Il paraît évident que si la commune de Vernier peut accepter un zonage de pure forme, Meyrin devrait refuser un déclassement significatif, contraire à son Plan directeur communal.

Av. Louis Casai / Chemin des Corbillettes (Vernier) / Chemin Terroux (Meyrin)

Plusieurs périmètres en voie de développement se situent le long de l'Avenue Louis-Casai :

Le périmètre situé à l'Est (PLQ de l'ancienne pépinière Bocard de 2004), est déjà entièrement densifié. Le second, situé à l'Ouest (**Cointrin Ouest**) fait l'objet d'un déclassement en cours d'instruction qui suscite de très nombreuses oppositions (voir ci-dessous).

Le périmètre dit des Corbillettes, situé sur Vernier, fait l'objet d'un nouveau projet de déclassement en zone de développement 3. La première procédure s'étendait sur un périmètre plus large englobant Meyrin et Vernier. Les deux communes ainsi que de très nombreux habitants ayant manifesté leur ferme opposition, le Conseil d'Etat a scindé le tout en projets distincts :

Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier

- **PL10843** (29172A-540) modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier dont la procédure est en cours (**Ch. des Corbillettes**)
- PLQ 29594 (Terroux) PLQ 29662 (Av.Casaï-Joinville) PLQ 29663 (Av. Casaï-Terroux) tous adoptés en 2010 malgré les recours déposés.
- Modifications de zones de **Cointrin Est** (29568-526) et **Cointrin Ouest** (29508A et 29144A). Ces projets sont en cours d'instruction et suscitent de très nombreuses oppositions.

Plus de 150 parcelles appartenant pour la majeure partie à de vieilles familles genevoises sont frappées par ces déclassements. Les maisons ont été construites par les grands-parents à force de sacrifices financiers lors de l'entre deux guerres et l'après guerre. A ces villas anciennes, se sont ajoutées de nouvelles constructions. Entre 1997 et 2008, dans le périmètre des Corbillettes, la construction de 59 villas a été autorisée de même que 49 villas jumelles au ch. Terroux. Des servitudes croisées ont été inscrites au Registre Foncier pour la grande majorité d'entre elles. Quoiqu'en dise le Conseil d'Etat, ce quartier est vivant et agréable à vivre. Les habitants sont très actifs au sein de leurs associations de quartier car ils souhaitent préserver leur bien, leur qualité de vie et ce poumon vert.

Dans son argumentaire sur le PL 10843, le Conseil d'Etat invoque l'urgence de la construction du logement pour détruire ce quartier dans lequel réside déjà une population dense mais évoque, à 2 pages d'intervalle dans le même document (page 7 point 9 - page 8 point 10), la nécessité d'affecter une grande partie du périmètre à la construction de bureaux du fait des nuisances sonores !

De nombreux diplomates louent ou possèdent leur maison dans ce quartier situé à moins d'1 km des organisations internationales. Ces personnes ne conçoivent pas un mode de vie en appartement. C'est du reste la présence d'un tissu de villas important aux abords de la Genève internationale qui les attirent et qui a permis à notre ville de rester compétitive par rapport à d'autres métropoles qui souhaiteraient voir chez elles nos organisations internationales.

Le Plan directeur communal de 2007 de Vernier préconisait de densifier le bâti le long de l'Avenue Louis Casaï (en y implantant des gabarits et des activités protégeant le logement à l'arrière) et de maintenir à l'arrière, la zone villa. Cette position raisonnable devrait être partagée et appliquée par analogie à l'ensemble des périmètres mixtes longeant des artères principales comme celle de l'avenue Louis Casaï.

Cointrin Ouest

Les normes fédérales sur le bruit empêchent la construction d'immeubles d'habitation sur plus de la moitié du périmètre concerné. Ainsi, 2/3 du quartier déclassé abritera des bureaux, au motif que ce périmètre est soumis à des nuisances sonores excessives. En fait, le Conseil d'Etat veut faire de la zone Sud de l'aéroport la vitrine promotionnelle de Genève. Les habitants de Cointrin Ouest devraient ainsi céder leurs maisons pour faire place à des bureaux de luxe. Les immeubles d'habitation prévus à l'arrière du quartier, près des Avanchets, suffiraient tout juste à reloger les habitants délogés. Où est le gain en termes de logements ?

Cointrin Est

Ce quartier de Meyrin fait l'objet d'un projet de déclassement (29598-526) en zone de développement 3 (zone 3D) dont la procédure d'opposition publique a pris fin le 15 août 2011. Après avoir défendu le maintien de la zone villas à Cointrin-Est en 2007 (résolution du CM du 3.4.2007 pour le maintien d'une zone villas à Cointrin), le Conseil Municipal de Meyrin a tourné sa veste en 2009, proposant une zone 4A. Cette proposition va à l'encontre des vœux des habitants (zone 5) ainsi que des projets du Canton (zone 3D). Cependant, le premier projet de déclassement de Cointrin prévoyait une zone 3D assortie de gabarits limités à 15m. Le CM ayant refusé ce projet, un nouveau projet a été mis à l'enquête, supprimant ce gabarit (cf. CM du 14.12.10). Ainsi, le Canton prévoit des immeubles de 21m (26 avec dérogation). Ce projet a été refusé à l'unanimité par le CM du 21.6.2011.

Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier

On est en droit de se demander si le Canton cherche vraiment à mettre des logements sociaux sur le marché. Comme on peut le lire dans les mises à l'enquête des immeubles 2-4-6 Jonc, 15-17 Sapins, formant la 1^e partie du PLQ de Cointrin-Est, il n'y a que 13 logements sociaux HM. Au demeurant, ceux-ci sont confinés dans l'immeuble Nord-est, le plus mal situé des cinq immeubles projetés.

La problématique de ce quartier est la même qu'à Cointrin Ouest concernant le bruit. A ceci s'ajoute la pollution de l'air qui, selon le cadastre officiel, n'est pas favorable à une concentration résidentielle. C'est du reste pour cette raison qu'il est prévu d'édifier des bureaux le long de l'autoroute.

La construction de nombreuses petites villas a été autorisée ces dernières années dans tous ces quartiers. Le relogement des habitants (pour la plupart de la classe moyenne à moyenne inférieure) posera problème dans la mesure où leurs moyens financiers sont limités. Il ne retrouveront pas de maison individuelle, contigüe ou jumelle, ou encore d'appartement PPE (pour autant qu'il y en ait) dans le canton à un prix équivalent à ce qu'ils toucheront pour leur bien du fait du contrôle étatique des prix des terrains en zone de développement 3. Le PDCn ne leur offre aucune solution de relogement !

Remarques spécifiques au Grand-Saconnex

L'intégralité de la zone villa (qui couvre la moitié du territoire communal disponible en dehors de l'aéroport) est densifiée (extensions urbaines à dominante habitation). Seule la zone villa jouxtant le vieux village du Grand-Saconnex est maintenue mais également densifiée.

Le long de l'autoroute, la zone villa est déclassée en zone d'activités et on construit un mur opaque (soleil couchant) pour le quartier situé à l'arrière.

A ceci s'ajoute le reclassement en zone mixte de la zone de développement industriel de la Susette où le point de vue est exceptionnel pour voir décoller ou atterrir les avions. Sans parler de la dangerosité des lieux (avions, trafic routier et gare ferroviaire) qui a amené plusieurs multinationales à renoncer à s'y installer.

La dernière parcelle agricole de quelque 10 ha située entre la route de Colovrex et l'autoroute, juste en face du cimetière du Blanché et du centre sportif est déclassée en Extension urbaine à dominante habitation. La partie jouxtant l'autoroute est prévue pour des activités. Y mettre de l'habitat est un non sens, tant sur le plan du bruit (avions et voitures) que de la qualité de l'air. Même les vaches deviennent sourdes à cet endroit ! ... raison pour laquelle on n'en voit plus.

Le projet du Jardins des Nations, n'est pas un projet amenant davantage de verdure mais un projet de construction d'immeubles dans la pénétrante de verdure s'étendant aujourd'hui du lac jusqu'à l'aéroport en passant par les magnifique parcs entourant les organisations internationales.

La situation du trafic est aujourd'hui infernale. Le PDCn 2030 ne parle que de la réalisation de la route des Nations et de l'arrivée du tram sur la route de Ferney. Ces deux infrastructures sont largement insuffisantes pour couvrir les besoins des développements importants prévus par le PDCn 2030 au Grand-Saconnex.

Conclusion : le canton impose au Grand-Saconnex l'accueil d'une nouvelle population résidente et de nouvelles activités importantes mais ce sera à la commune de gérer « comme elle pourra » cet afflux supplémentaire sans disposer d'outils pour y pourvoir. Ainsi le PDCn 2030 ne prévoit aucune nouvelle zone pour des équipements publics. Ceci signifie que la commune du Grand-Saconnex devra payer « au prix fort » les terrains indispensables pour répondre à cet afflux.

Remarques spécifiques à Vernier - village

Vernier a déjà dû faire face, ces dernières années, à une forte densification (construction de nombreux immeubles, densification de la zone industrielle, venue d'Ikea et du centre d'affaires de Blandonnet). Si les déclassements prévus par l'Etat sur les zones villas actuelles se réalisent, il n'y aura plus de césure verte autour du village de Vernier, ce dernier se retrouvera cerné de toutes parts. Au nord, par les déclassements des zones de Mouille Galand, des Communs, de Crotte au Loup et à l'entrée du village par celle du Signal. Alors même que la zone villa déclassée depuis des années, le long de la route du Nant d'Avril, démontre qu'il est impossible de réaliser une conversion cohérente du territoire lorsqu'il est habité et qu'aucune alternative convenable n'est offerte pour le relogement des habitants. Par ailleurs, le plan directeur communal de Vernier préconise à l'exception des fronts de route, de maintenir les zones villas actuelles.

L'Echarpine, termine la densification au sud du village PLQ 29735-540

Toute la zone agricole ou villa située au Sud-est du village de Vernier a cédé la place à des immeubles. Ce projet de densification se situe sur des parcelles de villas en très bon état ou rénovées récemment. La majorité des propriétaires concernés par le PLQ mentionné ci-dessus ne sont pas vendeurs de leurs biens immobiliers. Le plan directeur communal de Vernier préconisait d'ailleurs de maintenir ces terrains, situés à l'arrière du centre des Tattes, en zone villas. Le périmètre environnant ce projet (Chemin de l'Esplanade, Chemin des Myosotis, Chemin de Poussy et Chemin de l'Echarpine) est déjà densifié ce qui engendre d'énormes problèmes de circulation. Pour les résoudre, la circulation des véhicules a été modifiée en 2010, obligeant tous les habitants à utiliser le chemin Louis Pictet sis au Nord du village pour rejoindre pour nombre d'entre eux, leur logement sis au Sud du village. Face à la colère des habitants et de la commune, les modifications en matière de gestion de trafic seront à nouveau modifiées en 2012. L'objectif est de fluidifier la circulation locale et celle de transit sans péjorer les transports collectifs. S'il est sûr que le coût des mesures cumulées est élevé, il n'est pas sûr qu'au final, le remède ne soit pas pire que le mal.

Conclusion. Ce PDCn 2030 ne dit rien des infrastructures et équipements qui devront être réalisées par la commune, voire par le Canton afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants (crèches, écoles primaires, cycles d'orientation, collège, etc.). Aucun terrain n'est prévu dans ce PDCn pour de telles infrastructures. A ceci s'ajoute les autres infrastructures indispensables : nouveaux dépôts TPG, stations d'épuration (celle d'Aïre étant déjà à saturation), traitement des eaux potables, barrage hydroélectrique, etc. toutes aussi absentes du PDCn !

Voter pour ce PDCn 2030 revient à s'engager financièrement pour des montants inconnus. Par contre, les autorités communales devront gérer la dégradation de la qualité de vie sur la commune et pallier aux incohérences et aux oublis du Canton quant aux besoins minimum des nouveaux arrivants.

A l'inverse, voter NON au PDCn tel qu'il se présente aujourd'hui, donnerait un signal clair au Canton qu'il est indispensable de le modifier et de l'améliorer afin qu'il devienne le véritable outil de développement durable et de planification de l'aménagement que les communes sont en droit d'attendre.

Ce tour d'horizon ne saurait être exhaustif, mais nous espérons avoir contribué par ce biais à obtenir une image plus complète des projets dans et hors plan directeur cantonal touchant votre territoire. Le tableau ci-après résume les projets de déclassement et PLQ déjà en cours à notre connaissance.

Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier

Grand Saconnex Jardin des Nations	29'776-509	PL10592	Déclassement zone villa vers diverses zones (119'000 m²) ODJ CM 25.11.08 Préavis+ Procédure d'opposition 13.7.09 (délai 12.8.09) PV/GC 17.9.09 : renvoyé en com. Aménagement
Grand Saconnex Ch. Vilbert, Morillon Parc	1610 29506	L10517	Déclassement zone villa vers ZD 3 (32'500 m²) 58 logements. PV/GC 28.1.2011 ADOPTÉ
Meyrin Les Vergers	29'764	PLQ	1000 logements à typologie variée (2'500 nouveaux habitants) et 12'000 m ² d'activités / OPB III en ZD 3 (173'500 m ²) pour un total de 349'350 m ² . Adopté 6.4.2011 PLQ En Force
Vernier, Av. Casai, ch. des Corbillettes	29'172A-540	PL 10843	Déclassement zone villa vers ZD 3 (122'630 m²) (long de l'Av. Louis Casai, pas de logement possible en raison du bruit de l'aéroport, activités artisanales sans nuisances et administratives) Procéd. opposition (délai au 14.9.11)
Vernier Route de Peney, chemin de Mouille-Galand	1656 29'707-540	L 10642	Déclassement zone villa vers ZD 4A (13040 m²) (pas de logement possible en raison du bruit de l'aéroport, activités artisanales sans nuisances et administratives) Préavis + 09.09 (DA 355) PV/GC 28.1.11 : ADOPTÉ
Vernier-Meyrin ZI Batailles	1660 29'582-526-540	L 10655	Déclassement ZI vers ZDIA (378'000 m²) PV/GC 24.9.10 : ADOPTÉ
Vernier Montleury / Mouille Galand	1668 29'752		Déclassement Zone villa vers ZDIA (39'500 m²) (pas de logement possible en raison du bruit de l'aéroport) ODJ/CM 17.11.09 R 415 09.12 ODJ/CM 20.4.10 PV/CM 20.4.10 : préavis – (DA 390)
Vernier Crotte- au-Loup	1669 29'730		Déclassement Zone villa vers ZDIA (152'750 m²) (pas de logement possible en raison du bruit de l'aéroport) ODJ/CM 17.11.09 R 415 09.12 ODJ/CM 20.4.10 PV/CM 20.4.10 : préavis – (DA 391)
Vernier Le Signal	1670 29'512		Déclassement zone villa vers ZDIA et ZD4A (80'000 m²) ODJ/CM 17.11.09 R 415 09.12 ODJ/CM 20.4.10 PV/CM 20.4.10 : préavis – (DA 401)
Vernier Champs Prévost	1394 29'405	PL 10654-A – non entrée en matière	Déclassement zone villa vers ZDIA (45'500 m²) Procédure d'opposition 21.5.10 (délai 21.6.10) ODJ 27.5.10 PV/GC 27.5.10 : renvoyé en com. Aménagement ODJ/GC 18.11.10 ODJ/GC 18.11.10 PV/GC 19.11.10 : renvoyé en com. Aménagement
Vernier-Meyrin Cointrin Ouest/ Avanchets	1697 29'508A 1716 29'144A		Déclassement zone villa vers ZD3 (141'300 m²) (pas de logement possible en raison du bruit de l'aéroport pour 29144, 2/3 activités administratives ou artisanales sans nuisances et 1/3 de logement pour 29508) OJ/CM Vernier 9.3.10 Préavis + (Vernier DA 389 09.11) Préavis – (Meyrin, CM 21.6.2011)
Meyrin Cointrin-Est, ch. des Sapins, Riant-Bosquet, Terroux	1742 29'568-526		Déclassement zone villa vers ZD 3 (79'380 m²) (côté aéroport, pas de logement possible en raison du bruit de l'aéroport et de l'autoroute, activités artisanales sans nuisances et administratives) Mis à l'enquête du 13.7-15.8.2011, examiné CM Meyrin 13.9.2011
Vernier Rte de l'Usine à Gaz	1752 29797-540	PL en prep	Déclassement de ZIA en ZD3 Rendre l'affectation cohérence par rapport aux besoins actuels. Enquête publique en cours ->11.11.2011